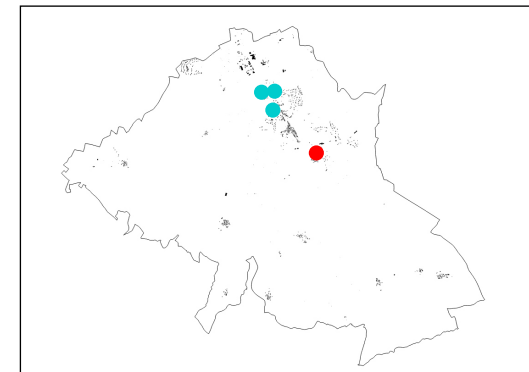


VIEILLE BRIOUDE COSTE CIRGUES

CONTEXTE

Vieille Brioude
Coste Cirgues
0,45 Ha
Habitat

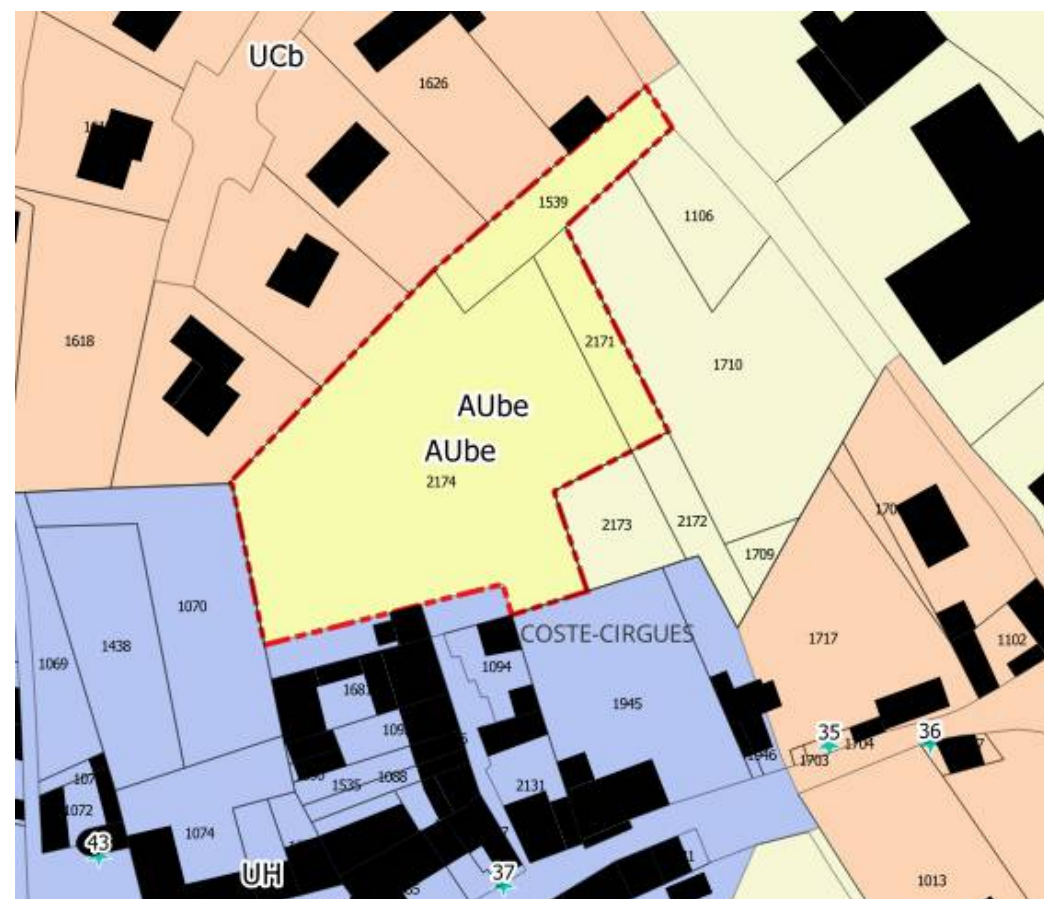


ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX






> Compléter l'urbanisation du village de Coste Cirgues

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

> L'urbanisation est envisagée à partir de l'approbation du PLUi



LÉGENDE

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès au secteur
-  Voie carrossable
-  Habitat individuel ou individuel groupé
-  Plantations à constituer

PROGRAMMATION & MIXITÉ FONCTIONNELLE

> L'OAP prévoit la création d'environ 5 logements individuels ou groupés pour une densité minimale brut de 15 log/Ha. L'aménagement sera soumis à une opération d'aménagement d'ensemble.

ACCESSIBILITÉ ET DESSERTE INTERNE

> Le secteur est accessible par l'Est (voie Coste Cirgues). Une voie carrossable est créée depuis cet accès afin de desservir tous les lots

INSERTION ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE

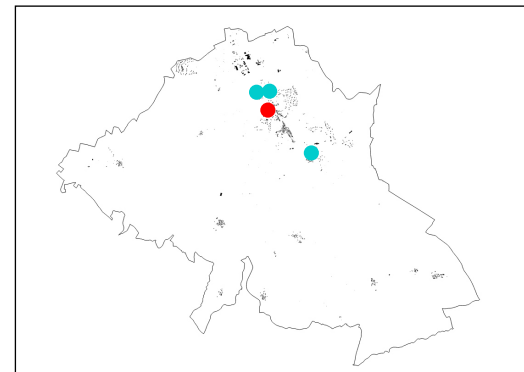
> Des plantations sont à constituer (arbres, haies) en limites séparatives. Les haies mono-typées sont interdites.



VIEILLE BRIOUDE MONTCHALOT

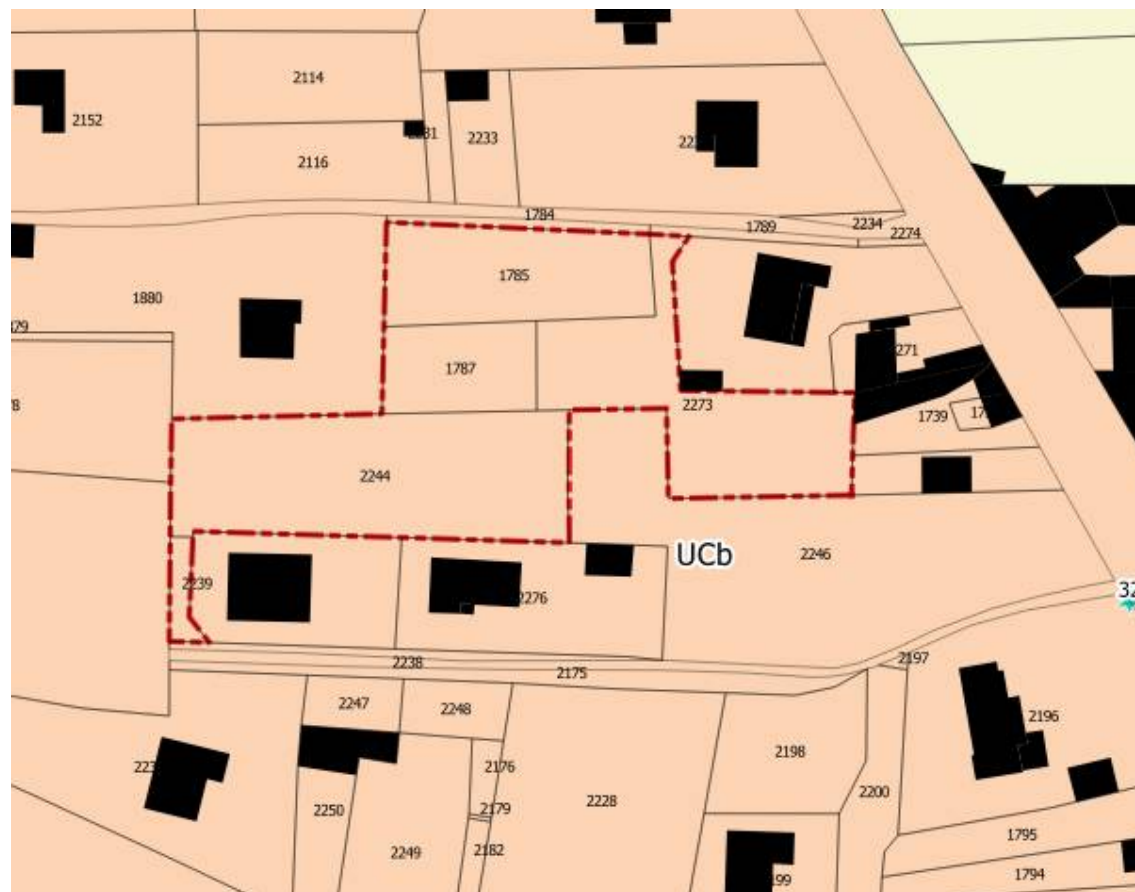
CONTEXTE

Vieille Brioude
Montchalot
0,44 Ha
Habitat








ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

> Urbaniser dans le tissu urbain du quartier Montchalot



LÉGENDE

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès au secteur
-  Voie carrossable à créer
-  Habitat individuel ou individuel groupé
-  Plantations à constituer

PROGRAMMATION & MIXITÉ FONCTIONNELLE

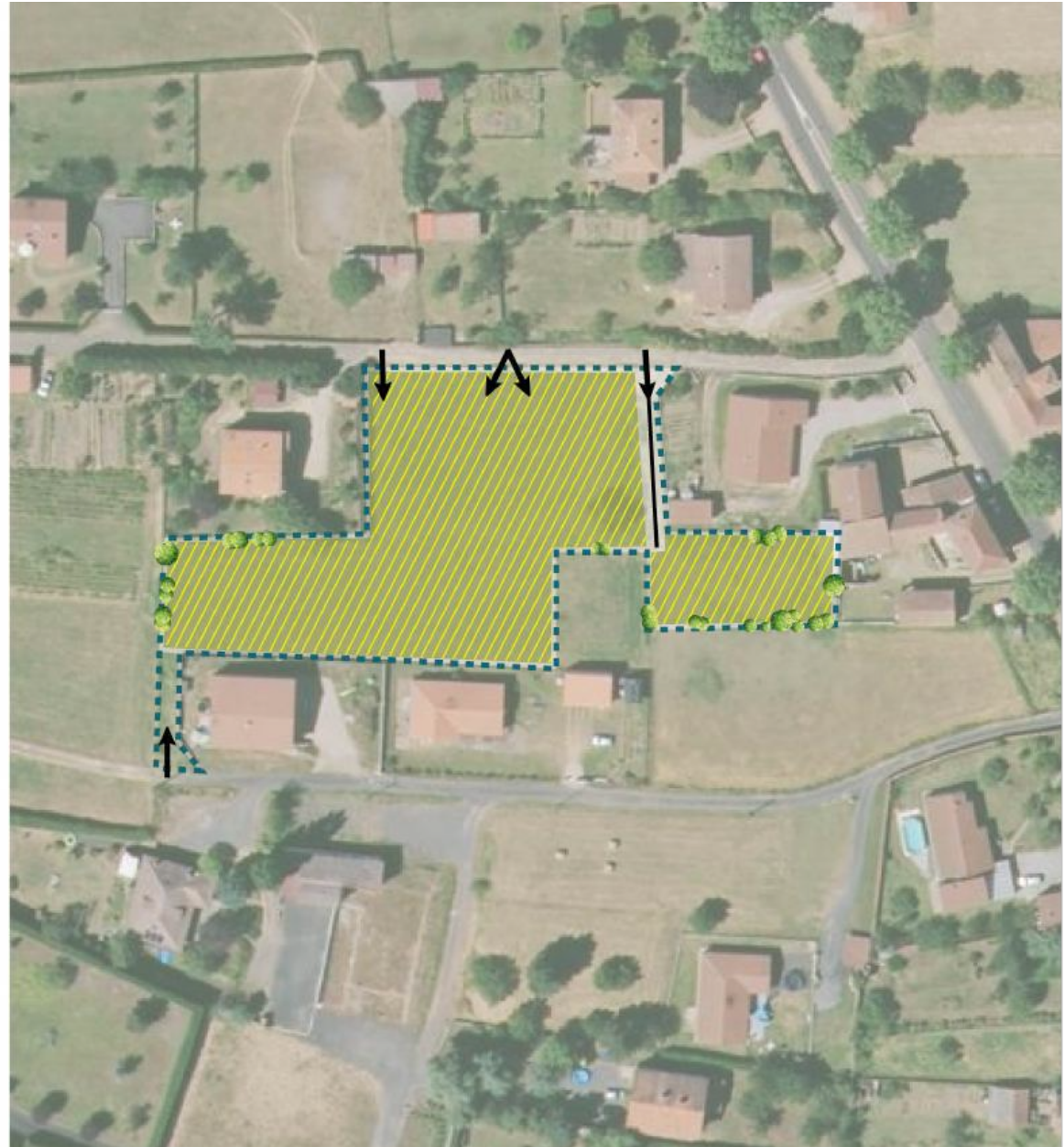
> L'OAP prévoit la création d'environ 5 logements individuels ou groupés pour une densité minimale brut de 15 log/Ha. Si l'aménagement ne fait pas l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, chaque opération devra respecter la densité moyenne de l'OAP.

ACCESSIBILITÉ ET DESSERTE INTERNE

> Le secteur est accessible par le Nord (rue de Labiradou) et par le Sud. Une voie carrossable est créée afin d'accéder à des lots.

INSERTION ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE

> Des plantations sont à constituer (arbres, haies) en limites séparatives. Les haies mono-typées sont interdites.





LÉGENDE

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès au secteur
-  Voie carrossable
-  Habitat individuel ou individuel groupé
-  Habitat individuel groupé
-  Plantations à constituer

PROGRAMMATION & MIXITÉ FONCTIONNELLE

> Secteur A : l'OAP prévoit la création d'environ 4 logements individuels ou groupés pour une densité minimale de 17 log/Ha. Si l'aménagement ne fait pas l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, chaque opération devra respecter la densité moyenne de l'OAP.

> Secteur B : l'OAP prévoit la création d'environ 4 logements groupés pour une densité minimale brut de 15 log/Ha. Le projet d'aménagement sera soumis à une opération d'aménagement d'ensemble.

ACCESSIBILITÉ ET DESSERTE INTERNE

> Secteur A : le secteur est accessible par le Nord (rue des Crozes) et le Sud (chemin de Montchalot).

> Secteur B : le secteur est accessible par le Nord (chemin des Lassés). Une voie carrossable est créée afin de desservir deux lots

INSERTION ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE

> Des plantations sont à constituer (arbres, haies) en limites séparatives. Les haies mono-typées sont interdites.

